

# L'APÔTRE

PUBLICATION MENSUELLE

DE

L'ACTION SOCIALE CATHOLIQUE

Rédaction et Administration : 103, rue Ste-Anne, Québec

VOLUME VII

QUÉBEC, NOVEMBRE 1925

N° 3

## Partie nulle



ES dernières élections fédérales n'ont pas été un succès. C'est là une vérité que tout le monde touche du doigt, puisque ces élections n'ont pas réussi à faire sortir de l'urne un gouvernement majoritaire.

De l'incertitude des électeurs sortira nécessairement l'incertitude administrative. Quand on ne sait sur quel pied danser on a de la difficulté à marcher avec élégance.

Notre pays, du train que vont les choses actuellement, deviendra de plus en plus un endroit où il sera difficile de se comprendre. Espérons qu'il se produira une réaction qui nous fera retrouver l'étoile polaire perdue de vue.

Ceux qui ont la moindre habitude des réunions délibérantes savent ce qui se produit inévitablement, quand on ne sait pas mettre de l'ordre dans la direction et les procédures. Le conseil de mort le plus certain que l'on puisse donner à une association est sans doute celui de tout conduire à la diable, au hasard des circonstances, selon le désir de la majorité présente. Nous avons vu ce meurtrier à l'œuvre et nous avons vu aussi le fruit de son travail.

\* \* \*

Le Canada est la résultante d'une association qui porte le nom de Confédération canadienne. Cette association n'a pas été faite sans discussion, et surtout, n'a pas été acceptée sans conditions ou garanties. Ces conditions ou garanties ont été inscrites dans la charte que l'on appelle l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord.

Cette charte en est une de liberté, de respect mutuel des droits ; elle est l'entente de deux associés égaux.

Pour que la Confédération soit vivante et progressive, il faut, comme dans toute association bien née et administrée, que la Constitution soit connue des membres comme des chefs, respectée des uns et des autres, et mise à exécution sans tenir compte des courants qui peuvent s'établir de temps à autre dans un sens ou dans l'autre.

Un pays doit vivre de sa constitution comme une association vie de ses règlements. Autrement il risque de marcher selon les caprices des groupes, qui alternativement peuvent devenir prépondérant, il risque de perdre de vue les points de vue essentiels pour ne plus voir que des aspects très particuliers ; autrement c'est la confusion qui remplace l'ordre, c'est le chahut qui tient lieu de paix.

\* \* \*

La Constitution canadienne a consacré l'égalité des deux éléments signataires, le respect des minorités. Elle fut telle qu'au lendemain de son adoption le principal de ses pères pouvait s'écrier en Chambre : Maintenant il n'y a plus en ce pays ni vainqueurs ni vaincus, mais deux peuples égaux vivant l'un à côté de l'autre.

Après près de soixante années de ce régime, nous donnons le douloureux spectacle d'un peuple divisé, d'une majorité qui dans huit provinces sur neuf opprime la minorité. Seule la province de Québec donne tout ce qu'elle avait promis ; elle donne même beaucoup plus. Seule la province de Québec n'a pas à régler de problèmes de races, si ce n'est avec un élément nouveau, mais qu'elle voudra certainement